

On a aussi répandu dernièrement le bruit étrange que le Saint-Père avait pris la résolution et avait donné l'ordre au cardinal secrétaire d'Etat de garder la plus grande réserve et de ne prononcer aucune parole qui pût être interprétée pour ou contre la politique française et servir aux polémiques des partis. Cette direction pontificale avait été, disait-on, communiquée dans une lettre adressée par Son Eminence le cardinal Rampolla à M. de Navenne, de l'ambassade de France à Rome.

Une dépêche de Rome à l'*Univers*, en date du 15 septembre, affirme catégoriquement que cette prétendue lettre est *fabriquée*.

De son côté, l'*Osservatore Romano* vient de démentir cette histoire audacieuse.

“ Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ”. Le mot de Voltaire n'est que trop vrai, et les ennemis de la religion ont recours aujourd'hui à cet odieux procédé, avec le même sans-gêne et la même impudence qu'ils l'ont fait à tous les âges de l'histoire de l'Eglise.

A. A.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 17 septembre 1902.

LE télégramme a dû vous porter l'histoire de la fameuse lettre du cardinal Rampolla à Monsieur de Navenne, ministre de France, lettre dans laquelle le cardinal secrétaire d'Etat expliquait pourquoi le Souverain Pontife ne parlerait point et refuserait tout interview. Le Pape ne voulait pas dire une parole qui put être interprétée par les journaux réfractaires comme une adhésion à leur politique. La lettre était habilement rédigée ; toutefois on pouvait s'étonner que le cardinal Rampolla traitât la question de fond pour répondre à un refus d'audience. Cette lettre adressée